

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CL74

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE PREMIER

Après les mots :

« République et à »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« tout mettre en œuvre pour qu'il puisse s'intégrer, prioritairement par l'acquisition de la langue française. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préférer la rédaction de la fin de l'alinéa 2 telle que proposée par cet amendement car elle engage le parents. En effet, il ne s'agit pas "d'accompagner" mais "de tout mettre en oeuvre" pour que l'enfant puisse être un Français à part entière. Et cela passe inévitablement par la maîtrise de la langue français.